

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MAURICE BELLOM

## **Chronique des questions ouvrières et des assurances sur la vie**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 46 (1905), p. 112-115

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1905\\_\\_46\\_\\_112\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1905__46__112_0)

© Société de statistique de Paris, 1905, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

## IV

### CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SUR LA VIE

**Les accidents du travail en France.** — Le 1<sup>er</sup> décembre 1904, le Sénat, sur le rapport de M. Chovet, a voté un texte modificatif de la loi du 9 avril 1898 que la Chambre a adopté sans débat le 28 décembre. Aucune des modifications écartées par le Sénat n'y fut rétablie ; mais deux de ses dispositions furent disjointes : ce sont celles des articles 15 et 16, qui fixent les compétences respectives du juge de paix et des tribunaux civils. Cette circonstance a exigé le retour du projet de loi au Sénat.

Le 25 octobre 1904, le Ministre du commerce a institué une commission chargée d'étudier les conditions dans lesquelles la loi du 9 avril 1898 pourrait être étendue aux exploitations agricoles.

Dans le domaine de l'initiative privée, la question des accidents du travail a fait l'objet des discussions de la *Section française du Congrès international des accidents du travail et des assurances sociales*, qui a étudié successivement :

1<sup>o</sup> L'extension de la loi du 9 avril 1898 au commerce ;  
2<sup>o</sup> Les modifications proposées à la loi du 9 avril 1898 ramenées aux quatre ordres de questions suivantes :

- a) Question se rattachant à un but humanitaire ;
- b) Question ayant trait aux conditions d'application pratique de la loi ;
- c) Question tendant à préciser et à rendre plus équitables les dispositions de la loi ;
- d) Question ayant pour but de maintenir, dans une limite supportable par l'industrie, les charges que cette loi lui inspire<sup>(1)</sup>.

**La statistique française des accidents du travail.** — M. Édouard Fuster, secrétaire général de la Section française du congrès international des accidents du travail, a rédigé, sur un projet de statistique française des accidents du travail, un très intéressant rapport, accompagné de modèles de tableau, qui a été publié dans le *Bulletin du Comité permanent du Congrès* (novembre-décembre 1904, p. 637).

**Les retraites ouvrières en France.** — Le 22 novembre 1904, M. Guieysse a présenté au nom de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales de la Chambre des dé-

---

1. On trouvera, sous la signature de M. HAMELIN et de M. CAZAVAN, l'analyse de ces travaux dans le *Bulletin du Comité permanent du Congrès international des accidents du travail et des assurances sociales* (juillet-octobre 1904, p. 465 et 473).

putés, un rapport sur les diverses propositions de loi relatives aux retraites ouvrières (Ch. Dép., *Doc. parl.*, n° 2083). Ce rapport contient une collection précieuse de documents statistiques et financiers. Nous y relevons les suivants :

Les sommes demandées à l'État seront d'environ 60 millions pour la première année, s'élèveront à environ 230 millions après trente ans et s'abaisseront ensuite à une valeur constante de 90 millions environ. A ces chiffres le rapporteur compare les charges des pensions civiles et militaires qui sont, en 1904, de plus de 226 millions et, si des mesures n'interviennent pas à bref délai, atteindront 340 millions dans trente ans.

Il convient d'ajouter que, dans l'hypothèse où l'intégralité des retraites ouvrières serait constituée par les soins des sociétés de secours mutuels, avec le bénéfice du taux d'intérêt de faveur de 4 1/2 %, l'État devrait, en supposant que le taux normal est de 3 %, fournir 360 millions par an.

**Le prochain Congrès international des accidents du travail et des assurances sociales.** — Le comité d'organisation du Congrès international des accidents du travail et des assurances sociales, qui doit se tenir à Vienne en 1905, a lancé, en janvier dernier, la circulaire d'invitation pour la période du 17 au 23 septembre prochain.

Les principaux sujets à l'ordre du jour sont :

L'assurance contre l'invalidité ;

La statistique internationale des accidents ;

Une revue des progrès accomplis par l'assurance ouvrière depuis 1889.

La circulaire insiste sur le mandat que le congrès précédent, tenu à Dusseldorf, avait donné à « son comité permanent de mettre ce sujet (les retraites ouvrières) en tête de l'ordre du jour du Congrès de Vienne ». Elle ajoute : « L'assurance contre l'invalidité et la vieillesse, sous toutes ses formes, doit être le point essentiel de notre programme. »

Le comité local d'organisation du congrès, à Vienne, est présidé par M. le chevalier Julius von Kink, président de la chambre viennoise du commerce et de l'industrie et par M. le Dr Bödiker, président d'honneur du comité permanent international.

**Les accidents du travail en Angleterre.** — Le 16 novembre 1903, un comité avait été nommé par le secrétaire d'État de l'intérieur pour rechercher : 1° les modifications nécessaires ou désirables à apporter à la loi anglaise sur la réparation des accidents du travail ; 2° les professions nouvelles auxquelles la loi devrait être étendue avec ou sans modifications.

Le comité a présenté en 1904 un rapport qui conclut à diverses modifications de la loi (notamment à la nomination d'arbitres médicaux, au nombre de six au plus, rétribués comme fonctionnaires publics et non comme médecins privés) et à l'extension de la loi à diverses professions (notamment messagers, sauf les piétons ; artisans qui occupent cinq ouvriers au moins ; maréchaux ferrants ; puis éventuellement, après enquête, pêcheurs).

**L'assurance contre la maladie en Hollande.** — Le 15 novembre 1904, le gouvernement hollandais a saisi la seconde Chambre des États-Généraux d'un projet de loi sur l'assurance obligatoire contre la maladie.

Il convient d'observer que les seuls pays où cette assurance obligatoire existe sont l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie et le Luxembourg.

**La statistique ouvrière en Angleterre.** — A l'occasion de l'Exposition universelle de Saint-Louis, le gouvernement anglais a publié des diagrammes statistiques relatifs aux sujets suivants : nombre des personnes occupées dans quatorze professions, lors du recensement de 1901, et comparaison du nombre des personnes occupées dans sept des principales professions, d'après les divers recensements effectués de 1851 à 1901 ; nombre moyen mensuel et annuel des membres en chômage de certaines unions ouvrières, de 1888 à 1903 ; variation du taux de salaires de 1874 à 1903 dans cinq des principales professions ; salaires des ouvriers agricoles en Angleterre et dans le pays de Galles de 1850 à 1903 ; prix de gros de 1871 à 1903 ; prix du blé et du pain de 1800 à 1903 ; prix de détail de neuf des principales substances alimentaires de 1877 à 1903 ; consommation, par tête de la population, du thé, des groseilles, du raisin, du café, du cacao, du tabac et du sucre, de 1854 à 1903 ; consommation annuelle de la bière, depuis 1881 ; consommation de blé depuis 1853 ; consommation de viande et de pain, tant pour les familles d'ouvriers agricoles que pour celles d'ouvriers urbains, d'après un certain nombre de budgets fournis en 1903. D'autres diagrammes visaient le paupérisme, les conflits ouvriers, les unions ouvrières, les sociétés coopératives d'ouvriers, les accidents du travail mortels.

Les diagrammes étaient précédés de tableaux contenant les chiffres sur lesquels étaient basés les diagrammes.

**La statistique ouvrière aux États-Unis.** — Le bureau du travail des États-Unis a publié, dans le numéro de septembre 1904 de son *Bulletin*, les documents exposés à Saint-Louis en 1904 à titre d'explication et de commentaire des objets envoyés à cette exposition.

Ce volume de 535 pages contient des articles sur les sujets suivants :

- 1° Fonctionnement du bureau du travail des États-Unis ;
- 2° Bureau de statistique du travail aux États-Unis ;
- 3° Bureau de statistique du travail dans les pays étrangers ;
- 4° Portée des statistiques du travail ;
- 5° Grèves et lock-outs aux États-Unis de 1881 à 1900 ;
- 6° Salaires aux États-Unis et en Europe de 1890 à 1903 ;
- 7° Coût de l'existence et prix de détail aux États-Unis de 1890 à 1903 ;
- 8° Prix de gros aux États-Unis de 1890 à 1903 ;
- 9° Logement des ouvriers ;
- 10° Bains publics aux États-Unis ;
- 11° Instruction technique et manuelle aux États-Unis ;
- 12° Travail manuel et à la machine aux États-Unis ;
- 13° Législation relative au travail aux États-Unis ;
- 14° Conditions du travail à Hawaï.

Les articles statistiques sont accompagnés de nombreux diagrammes. Le chapitre sur la législation relative au travail traite notamment des sujets suivants :

- 1° Le travail dans les fabriques et les ateliers, les établissements commerciaux, les boulangeries, les buanderies et les travaux de construction ;
- 2° Le travail dans les mines ;
- 3° Le travail dans les chemins de fer ;
- 4° Les heures de travail ;
- 5° Le travail du dimanche ;
- 6° Le travail des femmes ;
- 7° Le travail des enfants ;
- 8° Payement des salaires ;
- 9° Responsabilité des patrons en cas d'accident ;
- 10° Boycottage, mise à l'index, etc ;
- 11° Organisation ouvrière ;
- 12° Bureaux de conciliation et d'arbitrage ;
- 13° Bureaux de statistique du travail ;
- 14° Bureaux de placement gratuits.

**La statistique ouvrière au Massachusetts.** — Le rapport annuel du bureau de statistique du travail publié par M. Chas. F. Pidgin pour 1904 contient deux études fort intéressantes, l'une sur les gains, l'autre sur les dépenses des ouvriers (*Actual weekly earnings ; the causes of high prices*).

**Les accidents dans les mines de houille aux États-Unis.** — *L'Engineering and Mining Journal* donne, dans son numéro du 22 décembre 1904, la statistique suivante, dressée par M. Frédérick Hoffmann relativement aux accidents mortels survenus dans les mines de houille des États-Unis.

Années	Effectif du personnel	Accidents mortels	
		Nombre absolu	Nombre relatif (par 1 600 ouvriers)
1894 . . . . .	385 579	957	2,48
1895 . . . . .	395 549	1 057	2,67
1896 . . . . .	401 874	1 120	2,79
1897 . . . . .	405 433	947	2,34
1898 . . . . .	405 600	1 049	2,59
1899 . . . . .	416 596	1 243	2,98
1900 . . . . .	460 670	1 493	3,24
1901 . . . . .	492 529	1 594	3,24
1902 . . . . .	524 028	1 828	3,49
1903 . . . . .	551 874	1 760	3,19
	4 439 732	13 048	2,94

**L'assurance sur la vie au Canada.** — D'après le rapport du surintendant des assurances du Canada pour l'année 1903, les assurances souscrites étaient définies par les chiffres suivants :

Compagnies	{	canadiennes . . . . .	335 628 940 dollars.
		anglaises . . . . .	42 127 260 —
		américaines . . . . .	170 676 800 —
			548 433 000 dollars.

Sur 683 921 vies assurées, il s'est produit 7 166 décès. Le montant total payé aux assurés a été de 10 288 364 dollars.

**L'assurance sur la vie en Finlande.** — *L'Annuaire statistique de Finlande de 1904* donne sur l'assurance-vie en 1902 les renseignements suivants :

Primes encaissées en 1902 . . . . .	8 635 931 marcs.
Capitaux payes en 1902 . . . . .	2 562 922 —
Frais . . . . .	998 430 —

Les assurances souscrites se répartissent comme suit entre les sociétés :

Sociétés	{	finlandaises . . . . .	155 843 580 marcs.
		russes . . . . .	10 300 000 —
		étrangères . . . . .	72 818 016 —
			238 961 596 marcs.

Maurice BELLOM.